## COMMUNE D'AUTRÊCHES

10 rue du Point du Jour

60350 AUTRÊCHES

Autrêches, le 12 avril 2021.

## INITIATION A L'INFORMATIQUE

Suite à la réflexion du Conseil Municipal sur la création d'un site Internet ou une page Facebook, le Conseil Municipal a pris la décision de créer un site Internet lors de sa réunion du 10 décembre dernier Pour cela, plusieurs solutions ont été proposées et le Conseil Municipal a décidé de s'attacher les compétences de Monsieur Yohann MOY, habitant de la Commune. Ce site sera mis en service à la fin du mois d'avril 2021.

Le CCAS a décidé de continuer la collaboration avec Yohann MOY (\*) afin de proposer aux habitants de la Commune une formation gratuite de 2 heures consécutives, de l'initiation au perfectionnement : de l'envoi de photos à vos proches jusqu'à la déclaration d'impôts !!!

(\*)" Vivant à Autrêches depuis mon enfance, aujourd'hui âgé de 24 ans et diplômé d'une licence en informatique, c'est en accord avec le conseil municipal qu'il a été envisagé la mise en place d'un accompagnement individuel destiné à l'enseignement des bases informatiques aux habitants d'Autrêches qui en éprouve le besoin. Ces deux heures seront mises en place à partir de mi-mai. Si vous vous sentez concerné(e) et souhaitez suivre ce programme, prenez contact dès à présent avec le secrétariat de mairie qui se chargera de prendre note de vos intérêts. Je vous recontacterai personnellement fin avril, afin de préparer un emploi du temps."

Si vous êtes intéressé (e), merci de bien vouloir remplir le bulletin ci-dessous. Le CCAS validera, au fur et à mesure, les demandes reçues.

Pour votre information, les heures en formation individuelle à domicile s'élèvent à 25 € (déductible des impôts ou si non imposable crédit d'impôt), par groupe (maximum 4) 40 € de l'heure.		
	RMATION DE DEUX HEURES	
Nom et Prénom :		
Adresse:		
Tálánhana :		

Date et signature